



Responsabilité bancaire

Par **Ce.asso.enf**, le **07/05/2023** à **00:11**

Bonsoir,

Les membres de notre bureau ont démissionné u bureau et du CA d'un commun accord ce matin avec effet immédiat.

Notre vice-présidente nous a envoyé ce mail suite à sa démission :

Je reste pour le moment seule signataire à la banque, j'avais donné plein pouvoir à Ben, mais comme vous le savez peut-être il a démissionné. Je vous remercie de me tenir informée dès changements que vous saurez mener auprès de nos banques avant d'effectuer de quelconques paiements. Je n'hésiterais pas à déposer plainte si cela n'était pas respecté". Est-elle dans son droit puisqu'elle ne fait plus parti du CA?

Merci